



# Consultation Projet PFS*plus*

## Informations générales et documents de base pour le PFS*plus*

30.7.2010

### 1. Situation initiale

Le Programme forestier suisse (PFS) élaboré en 2002 et 2003 est le fruit d'un processus mené sur une grande échelle. Depuis, il forme le socle de la politique forestière de la Confédération. Les objectifs sont définis pour l'année 2015.

Le Programme forestier constituait la base de la révision partielle de la loi sur les forêts. Comme les Chambres fédérales ne sont pas entrées en matière et comme l'initiative populaire «Sauver la Forêt suisse» a été retirée, diverses demandes ont été présentées dans les années 2008 à 2010 pour modifier différents points de la loi sur les forêts:

- interventions parlementaires (soutien financier à la desserte forestière, promotion de la biodiversité vs. ressources forestières, etc.; voir [Interventions parlementaires Forêts et bois](#) sur le site de l'OFEV);
- initiative parlementaire (contrôle de l'accroissement de l'aire forestière, flexibilisation de l'obligation de compenser le défrichement);
- intégration des «questions de politique forestière en suspens»<sup>1</sup> dans le programme de législature 2008-11.

Pour donner suite à ces mandats, il est indispensable de continuer à développer le Programme forestier.

### 2. Résultats actuels de la réalisation du PFS

En 2009, c'est-à-dire à mi-chemin du PFS, un bilan a été dressé sur les objectifs atteints et les mesures mises en œuvre à l'échelon de la Confédération. Il a permis de déterminer les axes de développement significatifs pour la forêt (rapports, voir chap. 5).

Objectifs atteints et mesures réalisées donnent dans l'ensemble un tableau satisfaisant, quand bien même la réalisation de quelque objectifs accuse du retard.

Par ailleurs, depuis l'élaboration du PFS dans les années 2002/03, d'une part, de nouveaux thèmes sont devenus très actuels, d'autre part, le contexte a fortement changé dans certains domaines:

---

<sup>1</sup> Selon la proposition (H. Hess; RS, OW) visant à les intégrer dans le programme de législature, sont considérées comme telles: les défrichages dans les régions de montagne ayant un fort accroissement de l'aire forestière, les droits aux puits de carbone, la desserte forestière en montagne ainsi qu'une nouvelle réflexion sur les solutions cantonalisées avec des crédits d'investissement.

- nouveaux thèmes comme le changement climatique ou les espèces exotiques;
- processus parallèles (élaboration d'une stratégie de la biodiversité, révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>, financement de la lutte contre les dangers naturels, etc.) ayant des effets sur les contenus du PFS;
- contexte économique modifié (p. ex. renchérissement du prix du bois, utilisation accrue du bois);
- enseignements tirés du 3<sup>e</sup> Inventaire forestier national;
- FOREST EUROPE (autrefois «Conférence Ministérielle pour la Protection des forêts en Europe», MCPFE) va décider en été 2011 si des négociations doivent être lancées en vue d'un accord forestier européen. La Suisse a besoin d'une base de négociation actualisée.

### 3. Mesures à prendre

Pour la seconde moitié de la réalisation du PFS, il est donc nécessaire de prendre des mesures

- pour une poursuite cohérente du traitement des parties toujours actuelles et valides du PFS,
- pour une intégration appropriée de nouveaux thèmes et de nouveaux éléments, ainsi que
- pour l'élaboration de solutions aux interventions parlementaires touchant à la politique forestière.

### 4. Conseil fédéral

Le Conseil fédéral s'est exprimé le 21 avril 2010 en faveur du développement du Programme forestier suisse (PFS), qui est la base de la politique forestière de la Confédération. Le PFS adapté aux nouveaux besoins doit être présenté au Conseil fédéral pour décision. Celui-ci est d'avis que ce développement doit se faire avec la participation des acteurs.

### 5. Documents de base

Les acteurs qui avaient participé à l'élaboration du PFS ont été informés en permanence sur le processus de développement. Désormais ils ont la possibilité, dans le cadre d'une consultation, de donner leur avis sur les **objectifs** (chapitre 4) et les **lignes stratégiques** (chapitre 5) du PFS*plus*.

Les documents suivants (disponibles sur le site [www.environnement-suisse.ch/pfs](http://www.environnement-suisse.ch/pfs)) servent de base à l'évaluation du projet:

- [Rapport intermédiaire 2009 sur le Programme forestier suisse\(PFS\)](#)
- [Synthèse du rapport intermédiaire PFS](#)
- [Programme forestier suisse \(PFS, 2004\)](#)

### 6. Suite des opérations

Voici le calendrier de la suite des opérations:

- Réponse des acteurs au projet «PFS*plus*» et consultation des offices (Confédération): jusqu'au **15 septembre 2010**
- Mise au net du «PFS*plus*» par l'OFEV d'entente avec les cantons (CIC et CDFo) et le Forum forêts: jusqu'en novembre 2010
- Exposé des conséquences juridiques et financières possibles pour la Confédération (OFEV)
- Adoption du «PFS*plus*» par le Conseil fédéral: printemps 2011